

Orchestre Philharmonique de Strasbourg

Orchestre National

Directeur musical : Marko LETONJA

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre philharmonique de Strasbourg recrute

**UNE CONTREBASSE DU RANG (catégorie 2B)
Concours le samedi 26 janvier 2019**

TOUTES LES EPREUVES ONT LIEU A STRASBOURG, AU PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRES, salle de répétition de l'Orchestre « Espace 1855 ».

DEBUT DES EPREUVES à 9H30 (tirage au sort de l'ordre de passage).

Inscriptions sur www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « recrutements » avant le 15 janvier 2019.

EPREUVES

Diapason de l'Orchestre : LA 442

Archet français ou allemand, accord orchestre

IMPORTANT : l'ordre des épreuves sera décidé par le jury le jour du concours

Traits d'orchestre : téléchargeables sur notre site internet www.philharmonique.strasbourg.eu sous la rubrique « recrutements »

BEETHOVEN, symphonie n° 5, 3^{ème} mouvement
SCHUBERT, symphonie n°9, 3^{ème} mouvement (scherzo)
MOZART, symphonie n° 40, 1^{er} mouvement
STRAUSS, Chevalier à la Rose
STRAUSS, Heldenleben
VERDI, Othello
BERLIOZ, Symphonie Fantastique
BRUCKNER, Symphonie n° 4
BEETHOVEN, Symphonie n° 7
MENDELSSOHN, Symphonie n° 4
MOZART, Symphonie n° 35

Morceau imposé :

DITTERSDORFF, concerto pour contrebasse, 1^{er} mouvement avec cadence (Gruber) et 2^e mouvement

Morceau au choix :

BOTTESINI, concerto n° 2, 1^{er} mouvement avec cadence
ou KOUSSEVITZKY, concerto pour contrebasse, 1^{er} mouvement

REMUNERATION

La rémunération, déterminée de cas en cas par référence aux deux premiers échelons de la grille indiciaire des musiciens de l'Orchestre, s'établit comme suit :

Indice brut 749 soit traitement mensuel brut de 2 900.65 €

Ou Indice brut 764 soit traitement mensuel brut de 2 952.20 €

Compléments de rémunération :

- Prime de fin d'année (13^e mois)
- Régime indemnitaire : 195.98 €/mois
- Indemnité d'usure et d'entretien d'instrument : 60.98 €/mois
- Forfait audiovisuel : 1000 €/an
- Indemnité vestimentaire : 185.69 €/an
- Supplément familial (le cas échéant)

Le classement indiciaire (indice 749 ou 764) sera fixé par prise en compte des services effectués au titre d'une formation régionale ou nationale de statut identique à l'O.P.S. ou par référence aux acquis professionnels et artistiques.

Le candidat reçu sera engagé en qualité d'agent contractuel de l'Eurométropole de Strasbourg, sous réserve du constat d'aptitude physique par le médecin du travail.

PRISE DE FONCTION

Prise de fonction : date à convenir d'un commun accord

Obligations contractuelles : 30 services/mois

CONDITIONS GENERALES

Les deux premières épreuves du concours auront lieu derrière paravent.

Seuls les musiciens membres de l'Orchestre Philharmonique sont autorisés à assister au concours.

Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.